

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 123

11 décembre 2013

Sommaire

Arrêté ministériel du 22 octobre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier pour 2013-2014	page 2416
Arrêté ministériel du 22 octobre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier pour 2013-2014	2416
Arrêté ministériel du 28 octobre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation pour 2013-2014	2417
Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude en matière de législation sociale luxembourgeoise pour la reconnaissance du diplôme de «Diététicien» pour 2013-2014	2418
Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme de «Diététicien» pour 2013-2014	2418
Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute pour 2013-2014	2419
Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute pour 2013-2014	2420
Arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2014 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial	2420
Arrêté ministériel du 2 décembre 2013 portant nomination des membres de la Commission nationale de soudage (CNS)	2423
Administration du Cadastre et de la Topographie – Démissions	2424
Administration des chemins de fer – Avis	2424
Administration des Contributions directes – Nominations	2424
Administration Gouvernementale – Nominations	2425
Administration des services techniques de l'agriculture – Nomination	2425
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat – Démission	2425
Banque Centrale du Luxembourg – Tableau officiel des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres désignés ou notifiés par la Banque centrale du Luxembourg au 3 décembre 2013	2425
Conventions collectives de travail – Dépôts	2426
Formation des adultes – Nominations	2426
Indice des prix à la consommation du mois de novembre 2013	2426
Inspection du Travail et des Mines – Examens	2426
Ministère de la Famille et de l'Intégration – Activité d'assistance parentale – Agréments	2426
Ministère de la Famille et de l'Intégration – Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour Familles – Agrément	2426
Ministère de la Santé – Service de Santé au Travail Multisectoriel	2426

Arrêté ministériel du 22 octobre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- b) de la prestation temporaire de service;

Vu la loi du 26 juillet 2010 portant organisation de la formation à la profession réglementée de l'infirmier responsable de soins généraux et de la formation de sage-femme et portant reconnaissance des titres de certaines professions réglementées,

- transposant les dispositions spécifiques aux professions réglementées d'infirmier responsable de soins généraux, de sage-femme et d'architecte de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, modifiée par la directive 2006/100/CE du Conseil du 20 novembre 2006 portant adaptation de certaines directives dans le domaine de la libre circulation des personnes en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie;
- modifiant la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé;
- modifiant la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;
- modifiant la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. LENERT Jerry, pédagogue au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Mme BISSEN Marie-Louise, directrice adjointe au Lycée Technique pour Professions de Santé,
Mme GOEDERT Maly, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
Mme MERTENS Christiane, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
M. EVRARD Gilles, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
Madame SZYDLOWSKI Doris, médecin.

Art. 2. Monsieur LENERT Jerry, pédagogue au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Cheryl COLBERT, chef de bureau adjointe au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommée secrétaire adjointe à la Commission susvisée.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté ministériel du 22 octobre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- b) de la prestation temporaire de service;

Vu la loi du 26 juillet 2010 portant organisation de la formation à la profession réglementée de l'infirmier responsable de soins généraux et de la formation de sage-femme et portant reconnaissance des titres de certaines professions réglementées,

- transposant les dispositions spécifiques aux professions réglementées d'infirmier responsable de soins généraux, de sage-femme et d'architecte de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, modifiée par la directive 2006/100/CE du Conseil du 20 novembre 2006 portant adaptation de certaines directives dans le domaine de la libre circulation des personnes en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie;

- modifiant la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé;
- modifiant la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;
- modifiant la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. LENERT Jerry, pédagogue au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
 Mme BISSEN Marie-Louise, directrice adjointe au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 Mme GOEDERT Maly, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 Mme MERTENS Christiane, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 M. EVRARD Gilles, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 Madame SZYDLOWSKI Doris, médecin.

Art. 2. Monsieur LENERT Jerry, pédagogue au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Cheryl COLBERT, chef de bureau adjointe au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommée secrétaire adjointe à la Commission susvisée.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
 et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté ministériel du 28 octobre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- de la prestation temporaire de service;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
 Mme COLLAS Daniela, infirmière en anesthésie et réanimation,
 M. BECKER Alain, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 M. FERRON Fred, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 M. THEISSEN Max, enseignant au Lycée Technique pour Professions de Santé,
 M. MACK Steve, infirmier en anesthésie et réanimation,
 Dr WELTER Philippe, médecin.

Art. 2. Monsieur DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Désirée REISCH, rédacteur principal au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommée secrétaire adjointe à la Commission susvisée.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude en matière de législation sociale luxembourgeoise pour la reconnaissance du diplôme de «Diététicien» pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- b) de la prestation temporaire de service;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude en matière de législation sociale luxembourgeoise pour la reconnaissance du diplôme de Diététicien est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Mme KUFFER Vicky, Diététicienne,
Mme MERTENS Claudine, Diététicienne,
Mme VANDIVINIT Lynda, Diététicienne,
Mme ZIMMER Anne, Diététicienne.

Art. 2. Monsieur DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Cheryl COLBERT, chef de bureau adjoint au Ministère de l'Enseignement supérieur, est nommée secrétaire adjointe.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme de «Diététicien» pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- b) de la prestation temporaire de service;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme de Diététicien est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Mme KUFFER Vicky, Diététicienne,
Mme MERTENS Claudine, Diététicienne,

Mme VANDIVINIT Lynda, Diététicienne,
Mme ZIMMER Anne, Diététicienne.

Art. 2. Monsieur DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Cheryl COLBERT, chef de bureau adjoint au Ministère de l'Enseignement supérieur, est nommée, secrétaire adjointe.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.
*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- b) de la prestation temporaire de service;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle de l'épreuve d'aptitude prévue pour la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Mme SCHMIT Christine, Kinésithérapeute,
M. FEIEREISEN Patrick, Kinésithérapeute,
Mme HANSEN Véronique, Kinésithérapeute,
M. le Dr AZZOLIN José, Médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation,
M. FREILINGER Jean, Kinésithérapeute,
M. OBERTIN Patrick, Kinésithérapeute.

Art. 2. Monsieur DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Josiane LAURES, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommée secrétaire adjointe de la Commission susvisée.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.
*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté ministériel du 26 novembre 2013 instituant la commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute pour 2013-2014.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive 2005/36/CE pour ce qui est

- a) du régime général de reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles
- b) de la prestation temporaire de service;

Arrête:

Art. 1^{er}. La commission chargée de procéder au contrôle du rapport de stage prévu pour la reconnaissance du diplôme de masseur-kinésithérapeute est composée comme suit:

Membres effectifs:

M. DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Mme SCHMIT Christine, Kinésithérapeute,
M. FEIEREISEN Patrick, Kinésithérapeute,
Mme HANSEN Véronique, Kinésithérapeute,
M. le Dr AZZOLIN José, Médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation,
M. FREILINGER Jean, Kinésithérapeute,
M. OBERTIN Patrick, Kinésithérapeute.

Art. 2. Monsieur DONDELINGER Germain, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé Commissaire de Gouvernement de la Commission susvisée.

Art. 3. Monsieur Claude SCHABER, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommé secrétaire de la Commission susvisée. Madame Josiane LAURES, inspecteur principal 1^{er} en rang au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est nommée secrétaire adjointe de la Commission susvisée.

Art. 4. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission d'examen pour leur servir de titre.

Ampliation en sera transmise pour information au Contrôle financier.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Martine Hansen

Arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 portant approbation des délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les nouveaux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2014 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2014 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéficiaires et capital d'exploitation;

Vu la loi modifiée du 1^{er} mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu la loi modifiée du 1^{er} février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont approuvées les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2014 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial sur les bénéficiaires et capital d'exploitation tels qu'ils sont repris dans le tableau ci-après:

53												
54	JUNGLINSTER	265		375	265	140	140	265	265	19 juillet 2013	250	19 juillet 2013
55												
56	KAYL	340		510	340	170	170	340	340	14 novembre 2013	325*	-
57	KEHLEN	400	400							19 avril 2013	300	19 avril 2013
58	KOERICH	325		450	325	150	150	325	325	1 ^{er} octobre 2013	300	1 ^{er} octobre 2013
59	KOPSTAL	340		510	340	170	170	340	680	28 juin 2013	285	28 juin 2013
60	LAC DE LA HAUTE-SURE	400	400							2 juillet 2013	300	2 juillet 2013
61	LAROCLETTE	295		400	295	145	145	295	295	19 juin 2013	285	19 juin 2013
62	LENNINGEN	240		360	240	120	120	240	240	1 ^{er} août 2013	250	1 ^{er} août 2013
63	LEUDELANGE	220		350	220	120	120	220	220	7 octobre 2013	250	7 octobre 2013
64	LINTGEN	350		500	350	175	175	350	350	18 juin 2013	300	18 juin 2013
65	LORENTZWEILER	295		400	295	200	200	295	500	18 juin 2013	300	18 juin 2013
66	LUXEMBOURG	500		750	500	250	250	500	500	15 juillet 2013	225	15 juillet 2013
67	MAMER	750		1.050	750	375	375	750	750	18 juillet 2013	350	18 juillet 2013
68	MANTERNACH	200		300	200	100	100	200	200	27 juin 2013	250	27 juin 2013
69												
70	MERSCH	400		600	400	200	200	400	400	10 juin 2013	300	10 juin 2013
71	MERTERT	270		450	270	150	150	270	270	11 octobre 2013	300	11 octobre 2013
72	MERTZIG	350		500	350	350	350	350	400	9 juillet 2013	300	9 juillet 2013
73	MOMPACH	260	260							18 février 2013	260	18 février 2013
74	MONDERCANGE	400		600	400	200	200	400	600	20 septembre 2013	325	20 septembre 2013
75	MONDORF-LES-BAINS	350		550	400	300	300	800	1.000	2 octobre 2013	310	2 octobre 2013
76												
77												
78	NIEDERANVEN	300		450	300	300	150	300	300	20 septembre 2013	225	20 septembre 2013
79	NOMMERN	325	325							13 juin 2013	300	13 juin 2013
80	PETANGE	400		640	400	200	200	400	600	14 octobre 2013	325	14 octobre 2013
81	PUTSCHEID	440		850	440	225	225	440	440	18 février 2013	320	18 février 2013
82	RAMBROUCH	400	400							12 novembre 2013	280*	-
83	RECKANGE										300*	-
84	REDANGE	400		600	400	200	200	400	400	7 février 2013	300	7 février 2013
85	REISDORF	330		460	330	165	165	330	330	13 septembre 2013	280	13 septembre 2013
86												
87	REMICH	300		410	300	150	150	600	600	8 avril 2013	310	8 avril 2013
88	ROESER	500		750	1.000	250	250	1.000	1.000	15 juillet 2013	300	15 juillet 2013
89	ROSPORT	300		300	300	300	300	500	500	8 avril 2013	250	8 avril 2013
90	RUMELANGE	500		900	1.000	300	300	900	1.000	29 octobre 2013	350	29 octobre 2013
91	SAEUL	300	300							29 juillet 2013	300	29 juillet 2013
92	SANDWEILER	360		600	360	360	200	360	500	26 septembre 2013	225	26 septembre 2013
93	SANEM	400		600	400	200	200	400	400	15 novembre 2013	325*	-
94	SCHIEREN	400		500	500	250	250	500	1.000	31 juillet 2013	300	31 juillet 2013
95	SCHIFFLANGE	400		600	400	200	200	400	400	20 septembre 2013	350	20 septembre 2013
96	SCHUTTRANGE	295		400	295	145	145	295	295	17 juillet 2013	225	17 juillet 2013
97	SEPTFONTAINES	320		480	320	160	160	320	320	3 juillet 2013	300	3 juillet 2013
98	STADTBREDIMUS	250	250							26 juillet 2013	250	26 juillet 2013
99	STEINFORT	250		350	250	105	105	250	250	12 septembre 2013	300	12 septembre 2013
100	STEINSEL	235		330	235	120	120	235	235	13 septembre 2013	300	13 septembre 2013
101	STRASSEN	450		675	450	225	225	450	450	23 octobre 2013	250	23 octobre 2013
102	TROISVIERGES	400	400							30 juillet 2013	300	30 juillet 2013
103	TUNTANGE	295		410	295	150	150	295	295	20 septembre 2013	325	20 septembre 2013
104	USELDANGE	400		600	400	200	200	400	400	8 novembre 2013	235*	-
105	VIANDEN	450		600	450	220	220	450	450	23 juillet 2013	300	23 juillet 2013
106	VICHTEN	340	340							16 août 2013	250	16 août 2013

107	WAHL	350	350							26 juin 2013	300	26 juin 2013
108	WALDBILLIG	300	300							16 juillet 2013	250	16 juillet 2013
109	WALDBREDIMUS	380	380							24 juillet 2013	280	24 juillet 2013
110	WALFERDANGE	400		600	400	200	200	400	400	12 juin 2013	260	12 juin 2013
111	WEILER/TOUR	300	300							12 juin 2013	300	12 juin 2013
112	WEISWAMPACH	500		800	500	500	500	290	290	12 juin 2013	275	12 juin 2013
113												
114	WILTZ	400		650	400	200	200	400	400	10 juin 2013	275	10 juin 2013
115												
116	WINCRANGE	450		600	450	220	220	450	450	19 juin 2013	300	19 juin 2013
117	WINSELER	400	400							1 ^{er} août 2013	300	1 ^{er} août 2013
118	WORMELDANGE	300	300							19 juillet 2013	250	19 juillet 2013
119	KISCHPELT	500	500							11 octobre 2013	350	11 octobre 2013
120	TANDEL	275	275							23 juillet 2013	275	23 juillet 2013
121	CLERVAUX (2012)	475	475							26 juillet 2013	300	26 juillet 2013
122	ESCH/SÛRE (2012)	450		600	450	450	450	450	900	16 juillet 2013	400	16 juillet 2013
123	KAEREJENG	250		400	250	120	120	250	250	8 juillet 2013	350	8 juillet 2013
124	PARC HOSINGEN	450		600	450	600	220	450	675	1 ^{er} juillet 2013	300	1 ^{er} juillet 2013
125	SCHENGEN (2012)	350		445	300	160	160	300	500	2 août 2013	300*	-
126	VALLEE DE L'ERNZ	250		375	250	135	135	250	250	24 mai 2013	300	24 mai 2013

* taux fixé d'office suivant la loi du 21 décembre 2001 remplaçant l'article 8 de la loi modifiée du 1^{er} mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs (Mémorial A n° 157 du 27 décembre 2001) et suivant l'article 14 de la loi budgétaire du 20 décembre 2002 modifiant le deuxième alinéa de l'article 8 susmentionné

Communes Fusionnées: Anciennes Communes:

121	CLERVAUX (2012)	Clervaux - Heinerscheid - Munshausen
122	ESCH/SÛRE (2012)	Esch/Sûre - Heiderscheid - Neunhausen
123	KAEREJENG	Bascharage - Clemency
124	PARC HOSINGEN	Consthum - Hoscheid - Hosingen
125	SCHENGEN (2012)	Burmerange - Schengen (Remerschen) - Wellenstein
126	VALLEE DE L'ERNZ	Ermsdorf - Medernach

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
Jean-Marie Halsdorf

Palais de Luxembourg, le 28 novembre 2013.
Henri

Arrêté ministériel du 2 décembre 2013 portant nomination des membres de la Commission nationale de soudage (CNS).

La Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle,

Vu l'article 7 du règlement grand-ducal du 2 août 2002 portant

1. organisation de la formation spécialisée dans les techniques de soudage
2. composition d'une Commission nationale de soudage;

Vu les propositions des Chambres professionnelles concernées;

Arrête:

Art. 1^{er}. Sont nommés membres avec voix délibérative de la Commission nationale de soudage:

MM. Jean-Claude BINSFELD et
Georges JOMÉ

Représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la
Formation professionnelle

MM. Carlo HENTZEN et Paul SCHALTZ

Représentants de la Chambre de Commerce

Mme Liz KASS et M. Rudy CLEMENS

Représentants de la Chambre des Métiers

MM. Carlo FRISING et Patrick LEONI

Représentants de la Chambre des Salariés.

Art. 2. Sont nommés membres avec voix consultative de la Commission nationale de soudage:

M. Pierre DAUPHIN	Responsable du département de soudage du Centre national de formation professionnelle continue d'Esch-sur-Alzette
M. Claude SCHMITZ	Responsable du département de soudage du Centre national de formation professionnelle continue d'Ettelbruck
M. Jean-Paul KASS	Membre du Comité de la Fédération des Entreprises des Métiers du Métal
MM. Claude SCHREIBER, René BAUSCH et Dan SCHROEDER	Représentants de la Chambre des métiers
MM. René BACKES, Georges NOESEN, Norbert SCHUMACHER, Christoph SOLGA et Roger THOSS	Représentants de la Chambre de commerce.

Art. 3. M. Jean-Claude BINSFELD assume la fonction de président, M. Georges JOMÉ assume la fonction de vice-président et M. Dan SCHROEDER assume la fonction de secrétaire de la Commission.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial et expédition en sera délivrée à chacun des intéressés pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

*La Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle,*

Mady Delvaux-Stehres

Administration du Cadastre et de la Topographie. – Démissions. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Gérard HENGEL, inspecteur principal 1^{er} en rang à l'administration du cadastre et de la topographie, avec effet au 1^{er} juin 2014. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Marcel SUNNEN, ingénieur technicien inspecteur principal 1^{er} en rang à l'administration du cadastre et de la topographie, avec effet au 1^{er} décembre 2013. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré.

Administration des chemins de fer. – Avis. – Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 3 octobre 2006 modifié, définissant les modalités d'accès aux capacités et autres services de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise et modifiant le règlement grand-ducal du 31 mars 2003 définissant les modalités d'application des redevances de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise, l'Administration des chemins de fer a établi et publié sur le site Internet www.railinfra.lu la version 2.02 de l'édition 2014 ainsi que la version 1.02 de l'édition 2015 du document de référence du réseau (DRR) en français et en anglais.

Administration des Contributions directes. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 Madame Elisabeth DECKER, attachée d'administration à l'administration des contributions directes, a été nommée attachée de Gouvernement à la même administration.

Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 Madame Jacqueline BECKIUS, inspecteur à l'administration des contributions directes, a été nommée inspecteur principal à la même administration et affectée en tant que préposé adjoint au bureau d'imposition Grevenmacher.

Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 Monsieur Steve SIMON, contrôleur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé inspecteur à la même administration et affecté au bureau d'imposition Sociétés Esch/Alzette.

Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 Madame Malou MARX, contrôleur adjoint au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommée contrôleur à la même administration avec effet au 1^{er} janvier 2014 et affectée au bureau d'imposition Sociétés 6.

Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 Monsieur Kim REINERT, rédacteur au service d'imposition de l'administration des contributions directes, a été nommé vérificateur à la même administration avec effet au 1^{er} janvier 2014 et affecté au bureau RTS Esch/Alzette.

Administration Gouvernementale. – Nominations. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013, Madame Octavie MODERT a été réintégrée comme Première Conseillère de Gouvernement pour une période de sept ans à partir du 4 décembre 2013;

Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013, Monsieur Claude WISELER a été nommé Premier Conseiller de Gouvernement pour une période de sept ans à partir du 4 décembre 2013.

Administration des services techniques de l'agriculture. – Nomination. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 Monsieur PELT Pascal, ingénieur à l'Administration des services techniques de l'agriculture a été nommé ingénieur-inspecteur auprès de la même administration.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat. – Démission. – Par arrêté grand-ducal du 28 novembre 2013 démission honorable de ses fonctions a été accordée à Monsieur Guy QUEUDEVILLE, conseiller de direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, avec effet au 1^{er} mars 2014. Le titre honorifique de ses fonctions lui a été conféré

Banque Centrale du Luxembourg. – Tableau officiel des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres désignés ou notifiés par la Banque centrale du Luxembourg au 3 décembre 2013.

Conformément aux articles 108 et 110 de la loi du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement, à l'activité d'établissement de monnaie électronique et au caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et les systèmes de règlement des opérations sur titres, telle que modifiée, qui transpose notamment l'article 10 de la directive 98/26/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 1998 concernant le caractère définitif du règlement dans les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres, la Banque centrale du Luxembourg tient le tableau officiel des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres: (i) désignés par la Banque centrale du Luxembourg en tant que système de paiement ou système de règlement des opérations sur titres et notifiés à l'Autorité européenne des marchés financiers (et antérieurement à la Commission européenne), par les soins du Ministre ayant dans ses attributions la place financière, ou (ii) notifiés par la Banque centrale du Luxembourg, avant l'entrée en vigueur de la loi du 10 novembre 2009 susmentionnée, à la Commission européenne conformément à l'article 34-3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le tableau officiel est accessible sur le site Internet de la Banque centrale du Luxembourg et est régulièrement mis à jour. Il est publié au Mémorial au moins à chaque fin d'année.

Systèmes de paiement:

TARGET2-LU (*Luxembourg Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*) opéré par:

Banque centrale du Luxembourg
2, boulevard Royal
L-2983 Luxembourg

Systèmes de règlement des opérations sur titres:

Clearstream Securities Settlement System opéré par:

Clearstream Banking S.A.
42, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

VP LUX Securities Settlement System opéré par:

VP LUX S.à r.l.
32, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

LuxCSD Securities Settlement System opéré par:

LuxCSD S.A.
43, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

Conventions collectives de travail. – Dépôts. – Au courant du mois de novembre 2013 le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi:

- Renouvellement de la convention collective de travail pour les salariés occupés dans les établissements hospitaliers luxembourgeois (valable du 01/01/2012 au 31/12/2013) signé en date du 21 décembre 2012 entre la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL) et les syndicats OGB-L et LCGB.

Formation des adultes. – Nominations. – Par arrêté ministériel du 15 septembre 2013, Monsieur Guy HIRTT, chargé d'éducation et Madame Isabelle MARIUTTO, employée carrière S, sont nommés délégués à la formation des adultes au Centre Pénitentiaire de Luxembourg (CPL) et au Centre de rétention (CR) à partir du 15 septembre 2013.

Par arrêté ministériel du 14 novembre 2013, Monsieur Alain MRECHES, Instituteur d'enseignement préparatoire et Madame Stéphanie HINGER, employée carrière S, sont nommés délégués à la formation des adultes au Schengen-Lyzeum Perl (SLP) et au Sportlycée à partir du 1^{er} décembre 2013.

Indice des prix à la consommation du mois de novembre 2013.

L'indice des prix à la consommation, établi conformément au règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, est de **823.00** pour le mois de novembre 2013 par rapport à la base 100 au 1^{er} janvier 1948.

La moyenne des six derniers mois de l'indice raccordé s'établit pour le mois de novembre 2013 à **821.05**.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Institut national de la statistique et des études économiques

Inspection du Travail et des Mines. – Examens. – Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire organisera au cours du mois d'avril 2014 un examen de fin de stage dans la carrière de l'ingénieur à l'Inspection du Travail et des Mines.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Activité d'assistance parentale. – Agréments. – Par arrêté ministériel du 21 novembre 2013 un agrément est accordé à partir du 13 janvier 2014 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 12 janvier 2019, à Madame Susana Cristina RIBEIRO GONCALVES-CUNHA MOREIRA, domiciliée à 7, rue Muller Fromes, L-9261 Diekirch, pour l'exercice de l'activité parentale à l'adresse 7, rue Muller Fromes, L-9261 Diekirch.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace à partir du 13 janvier 2014 l'arrêté ministériel du 13 janvier 2012.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/824-2/2013.

Par arrêté ministériel du 21 novembre 2013 un agrément est accordé pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 20 novembre 2015, à Madame Maria José OLIVEIRA E LIMA-LOPES COELHO, domiciliée à 30, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, pour l'exercice de l'activité parentale à l'adresse 30, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

La capacité d'accueil maximale est fixée à 4 enfants.

Le présent arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 21 août 2012.

L'agrément est enregistré sous le numéro AP/899-2/2013.

Ministère de la Famille et de l'Intégration. – Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour Familles. – Agrément. – L'agrément est accordé pour une durée illimitée à l'Association EPI - Association luxembourgeoise pour l'Encouragement, la Promotion et l'Intégration sociales de jeunes et jeunes adultes en détresse pour l'exercice des activités dans son service de consultations thérapeutiques situé à 47, rue d'Oetrange, L-5360 Schrassig.

L'agrément est enregistré sous le numéro SECO AI/Ct 201311/95 et prend effet le 11 novembre 2013.

Ministère de la Santé. – Service de Santé au Travail Multisectoriel. – Le taux de cotisation à charge des employeurs optant pour le recours au service de santé au travail multisectoriel est fixé à 0,11% pour l'exercice 2014, en conformité de l'article L-323-1 (5) du Code du Travail.